

Taxe et surtaxe

C'EST le syndicat CGT des Finances publiques et l'AFP qui, le 22 décembre, ont levé le lièvre : Bercy a lancé



un appel d'offres pour soustraire au secteur privé, dès le 1^{er} janvier, une partie des appels des contribuables en quête d'informations. L'administration des Finances s'attend, en effet, à être submer-

gée d'appels à l'occasion de la mise en place du prélèvement à la source. Et à voir son propre standard exploser, puisque sa capacité est limitée à 20 000 appels par jour.

Précision utile, le numéro à utiliser sera le 0811 368 368. Un 0811, dans le jargon des opérateurs téléphoniques, surtaxé comme il se doit : 0,078 euro par appel puis 0,028 euro par minute aux heures pleines, et 0,014 euro aux heures creuses depuis un poste fixe (depuis les mobiles, la communication sera décomptée des forfaits).

Faire payer les contribuables pour leur permettre de payer leurs impôts, voilà une idée qu'elle est originale.